



Association des Gardes Piégeurs Assermentés Cynégétiques Halieutiques de la Somme



Mail: agpachs@gmail.com

Tel: 06.82.67.01.19

Site Internet: www.agpachs.fr

Présentation de l'association

Création de l'association le 8 Octobre 2007 à la sous Préfecture d'ABBEVILLE

Sous le N° 0801005264

L'association est régie par la loi 1901 et le décret du 1er Août 1901 et par les dits statuts.

Composition du bureau :

Président : DUBOIS Pierre

Vice président : Nicolas SALLE

Trésorier :

Trésorier Adjoint : TORDEUX Jean-Paul

Secrétaire : Michel CRESPEL

Et par les membres d'administration : Denis GRANDIN (informatique)

OBJET :

L'association revêtira un caractère d'utilité publique.

A.G.P.A.C.H.S a pour objet de regrouper tous les piégeurs et les gardes particuliers (Chasse et Pêche)

de la SOMME, de réguler et gérer les prédateurs, d'assurer la défense des intérêts des piégeurs agréés et des gardes assermentés exerçant leur fonction, de favoriser leur représentation notamment auprès des Administrations, de devenir un interlocuteur apprécié tant des pouvoirs publics que des fédérations Départementales des chasseurs de la SOMME et de la fédération de la SOMME pour la pêche et de la protection du milieu aquatique (AGPACHS est reconnue par ces deux fédérations).

L'action de l'association s'exerce dans tous les domaines concernant la régulation des prédateurs et des animaux déprédateurs ainsi que de la prévention du braconnage et des fonctions des gardes particuliers.

Cette action peut notamment s'exercer au niveau de la connaissance des espèces, de la formation de l'information et la défense des piégeurs et des gardes particuliers, de la réglementation du piégeage et de la chasse et des espèces concernées, des organismes scientifiques ainsi qu'avec tout organisme dont une ou la totalité de l'activité concerne le piégeage ou la fonction des gardes particuliers.

L'association entend également assigner devant les tribunaux en qualité de défenseur du monde rural, toute personne ou institution de quelque nature que ce soit qui entraverait le piégeage ou les fonctions des gardes particuliers (chasse et pêche).

Coût de l'adhésion pour l'année cynégétique pour les gardes particuliers Assermentés et piégeurs agréés 15 euros.

Avantage :

- Pièges et habillement tarifs usine pour les adhérents.
- Assurance individuelle pour chaque adhérent
- Assistance juridique y compris avocat (information et assistance).
- Dossier complet chaque année cynégétique pour chaque piégeur (imprimés)